

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 26 novembre 2008.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Mme Nicole Robert, préfet
M. Fabien Morin, Ascot Corner
M. Marc-Jacques Gosselin, Bury
M. Jean-René Ré, Chartierville
M. Patrice Dodier, Cookshire
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Martin Mailhot, East Angus
M. Normand Côté, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M. Claude Lecomte, Newport
M. André Perron, St-Isidore de Clifton
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Jean-Luc Laplante, Westbury

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2008-11-4240

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Patrice Dodier, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Présence des représentants municipaux
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Présence du public dans la salle
- 5- Adoption du procès-verbal
 - 15 octobre 2008 (régulière)
 - 30 octobre (spéciale)
 - Suivi : Municipalités dévitalisées
 - Suivi des résolutions des PV
 - Suivi - nomination du préfet élu par la table des maires
- 6- Aménagement, urbanisme, géomatique et forêt
 - PAPA – délégation de compétences
- 7- Environnement
 - Suivi de la demande de report de fermeture du LES
 - Dossier LET - suivi
 - Boues de fosses septiques – saison 2008
 - Avis de motion – règlement concernant la tarification des boues de fosses septiques
- 8- Rapport financier
 - Adoption des comptes
 - Prévisions budgétaires et plan d'action 2009
 - Avis de motion règlements de quotes-parts
 - Règlement d'emprunt - résolutions
 - Adoption de l'offre de soumission (prêts 90-94, 194-02, 213-03 et 294-08)
- 9- Évaluation
 - Communication des rôles
- 10- Comité administratif
 - Règlement de composition du CA
 - Règlement sur les sessions du comité administratif
 - Siège vacant
- 11- Développement local

- Mesures mono-industrielles
- Tred'si
- Biomasse
- Pacte rural : Adoption des projets
- 12- Sécurité publique
- Sentinelle
- 13- Période de questions du public dans la salle
- 14- Réunions du comité administratif
- 8 octobre
- 22 octobre
- 15- Dépôt des rapports du préfet suppléant et des membres du CA
- 16- Correspondance
- 17- Questions diverses
- Logo et slogan
- Colloque sur la récupération
- Internet haute vitesse
- Suivi schéma incendie
- Règlement carrières et sablières
- 18- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point Pacte rural faisant partie du point « Développement local » est devancé avant les présences du public dans la salle.

Mme Nicole Robert, nouvellement élue préfet, donne les grandes orientations de ce qu'elle entend mettre en place au cours des prochains mois.

11/ Développement économique

Jerry Espada est présent pour ce point.

M. Espada dépose un tableau résumant le pacte rural soit la liste des projets acceptés dans le cadre du pacte rural 2002-2007.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4241

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François accepte le tableau synthèse des projets du pacte rural 2002-2007 tel que présenté incluant les déboursés par projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Le tableau des projets de l'année en cours est aussi déposé et expliqué par M. Espada. Les élus échangent sur divers aspects reliés aux impacts financiers sur l'enveloppe globale.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4242

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François adopte les projets déposés lors du premier appel dans le cadre du pacte rural 2008-2013.

Mun.	Nom des projets	Coût total	Pacte	%
Ascot Corner				
Cook-Eaton	Place du patrimoine, de la culture et de l'art	40 000.00 \$	27 000.00 \$	68%
	Plateau Central	25 000.00 \$	14 000.00 \$	56%
	Plateau parc du Barrage et ornithologie	56 500.00 \$	37 367.50 \$	66%
East Angus	Plan de communication (phase 1)	98 367.50 \$	78 367.50 \$	80%
Westbury				
Total Zone		219 867.50 \$	156 735.00 \$	
Bury	Belvédère Brookbury (tour)	63 000.00 \$	50 375.00 \$	80%
Dudswell	Jardin du Patrimoine (Chapman)	32 800.00 \$	25 647.00 \$	78%
Newport	Revitalisation du milieu	48 000.00 \$	38 300.00 \$	80%
St-Isidore	Outils d'accueil et de promotion	12 840.00 \$	10 272.00 \$	80%
	Coordonnateur du développement	19 000.00 \$	15 000.00 \$	79%
	Marché de solidarité	8 700.00 \$	2 760.00 \$	32%
Weedon	Plan directeur rue principale 112	24 565.83 \$	17 152.66 \$	70%
	Promotion des incitatifs municipaux	8 550.82 \$	5 781.12 \$	68%
	Agrandissement de l'arène Horse Show			
ZONE	Promotion touristique		- \$	-
Total zone		217 456.65 \$	165 287.78 \$	
Chartierville				
Hampden	Centre multifonctionnel			
La Patrie	Halte routière et camping	216 774.30 \$	71 744.00 \$	38%
Lingwick	Développement résidentiel ou Écho d'Écosse	45 000.00 \$	34 986.95 \$	78%
Scotstown				
Total Zone		261 774.30 \$	106 730.95 \$	
Territoire	Bases de la politique de rurbanisation (plan)	24 282.91 \$	19 426.33 \$	80%
	Fonds de la politique de rurbanisation			?
	Cité-École	103 500.00 \$	55 000.00 \$	53%
	Déploiement internet haute vitesse	600 000.00 \$		10%
	Total territoire	727 782.91 \$	74 426.33 \$?
		1 426 881.36 \$	503 180.06 \$	
		617 134.07 \$		

ADOPTÉE à l'unanimité

4/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

5/ Adoption du procès-verbal

15 octobre 2008

Quelques corrections sont apportées.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4243

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil des maires du 15 octobre 2008 tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2008-11-4244

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Claude Lecomte, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil des maires du 30 octobre 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

Suivi – municipalités dévitalisées

Le ministère n'a toujours pas convenu des modalités concernant le programme des municipalités. Un suivi sera effectué dès que possible.

Suivi des résolutions issues des procès-verbaux

Une discussion est tenue en lien avec les extraits de procès-verbaux et les résolutions qui sont émis avant l'adoption de ceux-ci.

Suivi – nomination du préfet élu par la table des maires

Mme Johanne Gonthier a été rencontrée à cet effet. Il est clair que la ministre ne modifiera pas la loi tant que les MRC ayant ce mode de nomination ne feront pas consensus dans le but vouloir avoir la possibilité de revenir à l'ancienne méthode.

6/ Aménagement, urbanisme, géomatique et forêt

RÉSOLUTION N° 2008-11-4245

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Fabien Morin, **IL EST RÉSOLU** d'amender les éléments suivants du projet de résolution visant la délégation de compétence dans le cadre du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA);

- aucune ressource humaine affectée au projet aux frais de la MRC
- aucunes dépenses supplémentaires aux 40 000\$ reçus du gouvernement québécois
- aucune responsabilité de la MRC de toutes charges légales découlant de ce dossier suite à sa réalisation

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2008-11-4246

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint François demande compétence dans le dossier du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA) aux municipalités de Weedon et Dudswell.

ADOPTÉE sur division

7/ Environnement

Suivi – demande de report de fermeture du LES

Une seconde lettre a été acheminée au MDDEP afin de demander le report de la date de fermeture du LES à plus tard en 2009. Celle-ci précise les arguments de la MRC et démontre que le dossier se distingue. Une rencontre avec la députée a aussi été tenue afin de l'alimenter sur ce dossier. Un suivi sera fait après l'élection provinciale du 8 décembre.

Dans ce même dossier, des démarches seront faites de concert avec d'autres MRC afin de faire front commun possible.

Dossier LET – suivi

Le compte rendu de la dernière rencontre du comité LET est déposé aux maires. Une proposition de résolution visant à modifier le tonnage futur est aussi déposée pour fins de discussion, ce que les élus entreprennent.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4247

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a instauré de nouvelles normes pour les sites d'enfouissement et qu'à compter du 19 janvier 2009, les matières résiduelles doivent être enfouies dans des sites répondant à ces normes, donc au statut de Lieu d'enfouissement technique (LET);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a décidé de transformer son lieu d'enfouissement sanitaire en lieu d'enfouissement technique, avec une capacité dégressive de 40 000 tonnes par année à 20 000 tonnes par année à partir de la sixième année;

ATTENDU QUE cette décision ne permet pas d'atteindre les objectifs suivants :

Minimiser l'augmentation des coûts pour les municipalités membres du site, nonobstant l'augmentation inévitable attribuable aux nouvelles normes LET

Minimiser le transport des matières en en disposant par nous-mêmes, et donc éviter les gaz à effets de serre reliés à ce transport

Valoriser le plus possible les matières afin d'enfouir des matières inertes et de créer des emplois, donc permettre l'attraction d'entreprises de valorisation par une assurance d'approvisionnement, donc d'un tonnage constant

Ne pas devenir par ailleurs la poubelle du Québec, donc en plafonnant ce tonnage à un niveau socialement acceptable

Préserver notre pouvoir décisionnel sur la gestion de nos matières résiduelles et sur leur valorisation, dans le cadre de la création d'un parc environnemental

Le cas échéant, profiter des profits générés par la valorisation

Générer suffisamment de revenus afin de nous assurer que le parc environnemental soit un bon citoyen corporatif minimisant l'impact de ses activités sur le voisinage; le comité de vigilance aura le rôle de s'assurer de cet aspect

ATTENDU QUE la MRC croît fermement que pour que les matières résiduelles soient valorisées, il doit y avoir une consolidation, au même endroit, d'une quantité suffisante pour diminuer les coûts.

À CES CAUSES, sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Normand Côté **IL EST RÉSOLU:**

De construire un LET avec une capacité d'accueil de 40 000 tonnes par année, en tenant compte de pouvoir cumuler et utiliser les volumes moindres d'une année donnée dans une autre année sans dépasser 50 000 tonnes enfouies

De construire le LET selon les objectifs mentionnés précédemment au niveau des coûts, de l'environnement, de la valorisation, du pouvoir décisionnel et de l'exploitation

De mandater le comité administratif pour qu'il prenne en charge le dossier de construction du LET, avec rapport d'avancement régulier au conseil des maires et obligation de faire approuver tous les changements d'orientation

De débiter les démarches menant à la construction le plus tôt possible.

De négocier avec d'éventuels clients externes des ententes pour qu'ils fassent parvenir leurs matières résiduelles à notre LET, s'il y a lieu; dans le cas de la Ville de Sherbrooke, étant donné le caractère stratégique en terme de volume, que la négociation puisse mener à un partenariat qui sera soumis et adopté par le conseil des maires, mais qui sécurisera cet approvisionnement

De négocier avec une ou des entreprises de valorisation afin qu'elle(s) s'installe(nt) dans notre parc environnemental pour traiter les matières, que le plus tôt possible seulement le solde résiduel de leur valorisation devenu alors inerte soit enfoui; d'optimiser la participation de la MRC aux profits générés par cette valorisation

La MRC fera tout son possible pour valoriser au moins 50% des matières d'ici 2014

Cette résolution annule la résolution no 2007-07-4023

	POP	VOIES		EN FAVEUR		EN DÉSACCORD	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2622	3	n	0	0	2622	3
BURY	1273	2	o	1273	2	0	0
CHARTIERVILLE	391	1	o	391	1	0	0
COOKSHIRE-EATON	5114	6	o	5114	6	0	0
DUDSWELL	1746	2	o	1746	2	0	0
EAST ANGUS	3434	4	o	3434	4	0	0
HAMPDEN	224	1	n	0	0	224	1
LA PATRIE	810	1	n	0	0	810	1
LINGWICK	484	1	n	484	1	0	0
NEWPORT	826	1	n	826	1	0	0
SCOTSTOWN	612	1	o	612	1	0	0
ST-ISIDORE	799	1	n	0	0	799	1
WEEDON	2781	3	o	2781	3	0	0
WESTBURY	959	1	n	0	0	959	1
TOTAL	22075	28		16661	21	5414	7
MAJORITÉ POPULATION		11038.5		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		15		MAJORITÉ			

ADOPTÉE sur division

Boues de fosses septiques – saison 2008

Le compte rendu de la dernière saison des fosses septiques est déposé par Martin Maltais. Il fait état de principales données relatives aux mesures et aux vidanges. Un certain pourcentage de fosses n'a toujours pas été mesuré depuis le début et il sera important de s'assurer que celui-ci diminuera. Pour cela, il est recommandé de mettre en place les mesures relatives aux amendes.

Avis de motion – règlement concernant la tarification des boues de fosses septiques

Avis de motion est donné par Jean-René Ré, à l'effet qu'un règlement concernant la tarification des boues de fosses septiques pour l'année 2009 sera déposé à une séance ultérieure du conseil de la MRC du Haut-Saint-François.

8/ Rapport financier

Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2008-11-4248

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	Octobre 2008	51 777.26 \$
Comptes à payer :	Octobre 2008	614 411.79 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

Je, soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

 Dominic Provost, secrétaire-trésorier

Prévisions budgétaires et plan d'action 2009

Martin Maltais relate les modifications apparaissant au budget dans les départements qui ont subi celles-ci depuis la rencontre de travail. Le budget du site d'enfouissement est exposé selon les 3 sous-secteurs de ce budget à savoir le LES, le LET et le parc environnemental.

En complément, Claude Lecomte dresse le portrait de son analyse à l'égard de la masse salariale de la MRC depuis 4 ans ainsi qu'à celle des élus. Les élus échangent aussi sur la ressource humaine affectée à l'informatique et la possibilité de facturer le temps au prorata aux municipalités pour divers travaux. Il est question de donner davantage de détails relativement au budget de développement économique. À cet effet, la mise à jour 2009 du PALÉE 2007-2012 et le budget 2007 du CLD seront déposés à chacun des maires car ils doivent être adoptés par le CA du CLD. Enfin, les élus échangent sur le budget de transport en commun et de son développement potentiel futur.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4249

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de procéder à l'adoption du plan d'action et du budget 2009 tel que présenté.

M. Fabien Morin demande à ce que le vote soit pris.

	POP	VOIES		EN FAVEUR		EN DÉSACCORD	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2622	3	n	0	0	2622	3
BURY	1273	2	o	1273	2	0	0
CHARTIERVILLE	391	1	o	391	1	0	0
COOKSHIRE-EATON	5114	6	o	5114	6	0	0
DUDSWELL	1746	2	o	1746	2	0	0
EAST ANGUS	3434	4	o	3434	4	0	0
HAMPDEN	224	1	o	224	1	0	0
LA PATRIE	810	1	n	0	0	810	1
LINGWICK	484	1	n	0	0	484	1
NEWPORT	826	1	n	0	0	826	1
SCOTSTOWN	612	1	o	612	1	0	0
ST-ISIDORE	799	1	n	0	0	799	1
WEEDON	2781	3	o	2781	3	0	0
WESTBURY	959	1	n	0	0	959	1
TOTAL	22075	28		15575	20	6500	8
MAJORITÉ POPULATION		11038.5		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		15		MAJORITÉ			

ADOPTÉE sur division

Avis de motion – règlements de quotes-parts

Avis de motion est donné par Patrice Dodier à l'effet que des règlements de quotes-parts seront déposés à une séance ultérieure du conseil.

Règlement d'emprunt – résolutions (prêts 90-94, 194-02, 213-03 et 294-08)

RÉSOLUTION N° 2008-11-4250

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 772 487\$ par billet en vertu des règlements numéros 90-94, 194-02, 213-03 et 294-08 au prix de 98.23900 échéant en série 5 ans comme suit :

70287\$	3.55%	3 décembre 2009
73900\$	3.60%	3 décembre 2010
72700\$	4.00%	3 décembre 2011
76500\$	4.40%	3 décembre 2012
479100\$	4.90%	3 décembre 2013

ATTENDU QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2008-11-4251

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François se propose d'emprunter par billets un montant total de 772 487\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

90-94	9 400\$
194-02	132 187\$
213-03	55 800\$
294-08	575 100\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU**

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 3 décembre 2008;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

70 287\$
73 900\$
72 700\$
76 500\$
80 600\$ (à payer en 2013)
398 500\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC du Haut-Saint-François doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 3 décembre 2008) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 194-02 et 294-08. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

9/ Évaluation

Communication des rôles

Une tournée des municipalités est amorcée afin de bien informer les élus et les employés ainsi que de communiquer conjointement et pro-activement les informations aux contribuables. Trois ont été rencontrées et les 4 autres sont à venir avant la fin de l'année. Cette démarche a été fort appréciée à Ascot Corner.

Solange Bouffard quitte à ce moment.

10/ Comité administratif

Règlement de composition du CA

RÉSOLUTION N° 2008-11-4252

RÈGLEMENT 295-08

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François a un comité administratif depuis bon nombre d'années et souhaite poursuivre une telle instance;

ATTENDU QUE l'article 123 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permet maintenant au conseil de la MRC de constituer un comité administratif composé du préfet, du préfet-suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

ATTENDU QU'à la séance du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François du 15 octobre 2008, un avis de motion a été déposé par Claude Lecomte dans le but de réduire le nombre de membres du comité administratif;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU :**

Que le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François soit dorénavant composé de quatre (4) membres, à savoir : le préfet, le préfet-suppléant, ainsi que deux (2) membres du conseil nommés par le conseil de la MRC;

	POP	VOIES		EN FAVEUR		EN DÉSACCORD	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2622	3	o	2622	3	0	0
BURY	1273	2	o	1273	2	0	0
CHARTIERVILLE	391	1	n	0	0	391	1
COOKSHIRE- EATON	5114	6	n	0	0	5114	6
DUDSWELL	1746	2	n	0	0	1746	2
EAST ANGUS	3434	4	n	0	0	3434	4
HAMPDEN	224	1	o	224	1	0	0
LA PATRIE	810	1	o	810	1	0	0
LINGWICK	484	1	o	484	1	0	0
NEWPORT	826	1	o	826	1	0	0
SCOTSTOWN	612	1		0	0	0	0
ST-ISIDORE	799	1	o	799	1	0	0
WEEDON	2781	3	n	0	0	2781	3
WESTBURY	959	1	o	959	1	0	0
TOTAL	22075	28		7997	11	13466	16
MAJORITÉ POPULATION		11038.5				MAJORITÉ	
MAJORITÉ DES VOTES		15				MAJORITÉ	

REJETÉE

Règlement sur les sessions du comité administratif

RÉSOLUTION 2008-11-4253

RÈGLEMENT 296-08

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin par Solange Bouffard, conseillère à la MRC, à une session de ce conseil tenue le 15 octobre 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 du Code municipal (Chapitre C-27.1), le comité administratif est assujéti aux règles du Code municipal en ce qui concerne la tenue des séances et la conduite générale des ses affaires;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Marc-Jacques Gosselin,
IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1

Le présent règlement remplace et annule le règlement n° 225-04 adopté le 22 avril 2004 par le conseil de la MRC et entrera en vigueur selon les prescriptions prévues au Code municipal;

ARTICLE 2

Les assemblées du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François seront tenues au centre administratif de la MRC, situé au 85, rue du Parc, à Cookshire;

ARTICLE 3

Les sessions régulières du comité administratif auront lieu :

- 1- le second mercredi de chaque mois,
- 2- le quatrième mercredi de chaque mois à l'exception des mois de juillet et décembre où il n'y aura pas de session régulière

ARTICLE 4

Les sessions du second mercredi et du quatrième mercredi auront lieu à 13h30.

ARTICLE 5

Si un jour fixé pour une session régulière se trouve un jour férié, ladite session sera tenue le jour juridique suivant.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur selon les modalités prévues au Code municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Siège vacant

Dominic Provost ouvre la période de mises en candidature. Jean-Claude Dumas propose Marc-Jacques Gosselin et Martin Mailhot propose Fabien Morin. Fabien Morin décline la nomination.

RÉSOLUTION N° 2008-11-4254

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que Marc-Jacques Gosselin soit nommé au sein du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉE à l'unanimité

11/ Développement local (suite)

Mesures monoindustrielles

Tred'si

RÉSOLUTION N° 2008-11-4255

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François demande au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), d'analyser la demande d'aide financière de 50 000 \$, au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, pour le projet de l'entreprise Tred'si inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

Biomasse

RÉSOLUTION N° 2008-11-4256

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François demande au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), d'analyser la demande d'aide financière de 35 000 \$, au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, pour une étude de faisabilité dans le cadre du projet de valorisation de la biomasse dans le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE à l'unanimité

12/ Sécurité publique

Projet Sentinelle

Les municipalités n'ayant pas fait partie du projet Sentinelle en 2008 sont sollicitées afin qu'elles analysent la pertinence ou non de joindre le groupe déjà en place, le tout afin de permettre une démarche budgétaire claire.

13/ Période de questions du public dans la salle

Aucun point discuté.

14/ Réunions du comité administratif

8 octobre 2008

RÉSOLUTION N° 2008-11-4257

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de la réunion du comité administratif du 8 octobre 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

22 octobre 2008

RÉSOLUTION N° 2008-11-4258

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Patrice Dodier, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de la réunion du comité administratif du 22 octobre 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

15/ Dépôt des rapports du préfet suppléant et des membres du CA

Les rapports sont faits verbalement.

16/ Correspondance

Mise en filière par Jean-Claude Dumas.

17/ Questions diverses

Logo et slogan

Ce point est reporté.

Colloque récupération

Ce point est reporté.

Internet haute vitesse

Ce point est reporté.

Suivi – schéma incendie

Ce point est reporté.

Règlement sur les carrières et les sablières – suivi

Un suivi est fait auprès des élus concernant l'avancement des démarches dans ce dossier.

18/ Jean-Luc Laplante propose la levée de l'assemblée à 0h15.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert
Préfet